

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
1 place St Antoine
79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20220711-B2022-18-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2022

décision :
B_2022_18_4

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 07 Juillet 2022

Présents : 7

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe

Votants : 7

Absent(s) :

**Objet : Sictom - Décision
modificative n°1**

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM,
Vu les statuts en date du 18 décembre 2018 et notamment l'article 4 relatif au vote du budget par le conseil communautaire, de la Régie SICTOM
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire en matière de finances
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 relatif au vote du budget primitif

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau des dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif, due à la mise en place de nouvelles filières (collecte des pneus, des huisseries) et au transport des emballages au centre de tri de Seiches sur le Loir,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **à l'unanimité DECIDE d'augmenter le montant des charges à caractère général de 107 500 € et de réduire les charges exceptionnelles de -107 500 € par virement de crédits entre chapitre comme suit :**

Imputation	Libellé	Ouvert
011-611	Sous-traitance générale	100 000,00 €
011-61521	Bâtiments publics	1 500,00 €
011-6226	Honoraires	1 000,00 €
011-6261	Frais d'affranchissement	2 500,00 €
011-6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €
011-6283	Frais nettoyage des locaux	1 500,00 €
67-678	Autres charges exceptionnelles	-107 500.00 €

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 11/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]

